Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260703-20260701-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 19
Absents : 7
Pouvoirs : 4
Pour :
Contre :
Abstention :

Date de la convocation :
25 juin 2026
Date d'affichage de la convocation :
27 juin 2026
Date de la publication de la délibération :

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 3 juillet 2026

.....

L'an deux mille vingt-six, le trois juillet à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, P. BOUSSARD, JP. HEMON, S. FAIELLO, C. L'HARIDON, JR. TANGUY, S. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, P. DAGORN.

Etaient absents : AM. POUPON, excusée, pouvoir à S. SIMON ; S. CAUGANT, excusée, pouvoir à S. TANGUY ; G. QUEAU, excusée, pouvoir à M. BARGAIN ; S. LAUDEN, excusée, pouvoir à R. NAVARRETE ; Y. URVOAS, excusé, pouvoir à P. DAGORN ; J. GUICHEN, excusé ; R. NAVARRETE.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/07/01

MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la démission de M. Jean-Yves STANQUIC (liste : Guengat, votre commune), il y a lieu de modifier le tableau du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L270 du Code Electoral qui précise que : *« le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »*, le Maire a sollicité Mme Valérie VICHON, candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Guengat, votre commune » qui n'a pas accepté les fonctions de conseiller municipal. M. Yoann URVOAS a donc été appelé aux fonctions de conseiller municipal qu'il a acceptées.

En conséquence, il y a lieu de modifier le tableau du Conseil Municipal : M. Yoann URVOAS prenant rang à la suite des conseillers municipaux élus antérieurement.

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE de l'installation de M. Yoann URVOAS comme conseiller municipal,
- PREND ACTE de la modification du tableau du Conseil Municipal : M. Yoann URVOAS prenant rang à la suite des conseillers municipaux élus antérieurement.

Le Maire,

David LE GOFF

La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON